



Concours Re-Sources : « J'agis pour préserver l'eau »

*Élu, agent municipal, agriculteur, vous agissez pour préserver l'eau ?
Valorisez votre action en participant au concours sur les territoires Re-Sources*

Qu'est ce que le programme Re-Sources ?

L'eau brute provenant de captages stratégiques et du fleuve Charente est menacée par des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et pesticides). Des captages ont été classés prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement ou de la Conférence Environnementale. À ce titre, ils bénéficient du programme Re-Sources¹, qui vise à reconquérir la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable.

Dans le département, trois services publics mènent des programmes Re-Sources : la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Eau 17 et l'EPTB Charente. Ensemble, avec leurs partenaires agricoles et financiers, ils travaillent pour porter des ambitions fortes et des objectifs concrets. Ils accompagnent les acteurs du monde agricole vers des pratiques durables, favorisant la préservation de la qualité de l'eau.

Ce programme est co-financé par les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour Garonne, par la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Charente-Maritime.

J'agis pour préserver l'eau

Le concours « j'agis pour préserver l'eau » est l'une des actions portées par ces trois acteurs, il est lancé auprès des élus, des agents municipaux et des agriculteurs pour valoriser les pratiques environnementales qui préservent la qualité de l'eau.

Il sera ouvert du 1^{er} février au 2 mars 2023 sur les communes des territoires Re-Sources (cf. carte ci-contre). La liste des communes qui peuvent participer est détaillée dans le règlement du concours, disponible sur les sites internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Eau 17 et l'EPTB Charente.

Il s'agit de valoriser sur ces territoires les actions concrètes, toujours visibles en 2023, qui ont contribué à préserver la ressource en eau.

Comment participer ?

Envoyez une photographie, illustrant une action que vous avez mise en œuvre, accompagnée d'un titre et d'une légende décrivant la démarche (implantation de haies ou d'arbres, désherbage mécanique, choix des produits d'entretien, etc.).

Le jury sélectionnera 3 gagnants par catégorie :

- catégorie « agriculteur »
- catégorie « commune ».

Les inscriptions se font auprès des animateurs Re-Sources. Le règlement et le formulaire du concours sont disponibles sur les sites internet.

La remise des prix se déroulera le samedi 25 mars 2023 (matin), à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, à l'usine Lucien Grand sur la commune de Saint-Hippolyte. Les participants pourront visiter l'usine. Un verre de l'amitié clôturera cette matinée.

Carte des bassins versants et aires d'alimentation de captages de Charente et de Charente-Maritime qui bénéficient d'un programme d'actions Re-Sources



Varaize, Fraise - Bois Boulard et Anais



Landrais



Coulonge-sur-Charente et Saint-Hippolyte



Armoût-Lucérat

La liste des communes qui peuvent participer au concours est disponible sur les sites internet des organisateurs.

Pour contacter les animateurs Re-Sources :

Eau 17 - www.eau17.fr :

Maude BUSNEL - maude.busnel@eau17.fr

EPTB Charente - www.eptb-charente.fr :

Thomas HENRY - thomas.henry@fleuve-charente.net

CdA de La Rochelle - www.agglo-larochelle.fr :

Sandie GATINEAU - sandie.gatineau@agglo-larochelle.fr

¹ En savoir plus sur le programme Re-Sources :
<https://www.re-sources-nouvelle-aquitaine.fr/presentation-2/>